

# DEPARTEMENT DE L'INDRE COMMUNE DE MOUHERS

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2020 A 19 H 15

Selon convocation en date du : 11 juin 2020.

- **Délibération N°2020-011** – Indemnités du maire et des adjoints
- **Délibération N°2020-012** – Désignation des membres des commissions communales
- **Délibération N°2020-013** – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Projet concernant des travaux sur l'installation campanaire – église de Mouhers :

- **Délibération N°2020-014** – Approbation du projet
- **Délibération N°2020-015** – Approbation du plan de financement
- **Délibération N°2020-016** – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (D.E.T.R.) année 2020
- **Délibération N°2020-017** – Demande de subvention au titre du Fonds du patrimoine

Projet concernant des travaux au cimetière :

- **Délibération N°2020-018** – Approbation du projet
- **Délibération N°2020-019** – Approbation du plan de financement
- **Délibération N°2020-020** – Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) année 2020

- **Délibération N°2020-021** – Instruction des actes d'urbanisme par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (S.D.E.I.) – Nouvelle convention
- **Délibération N°2020-022** – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité – Renouvellement de contrat
- **Délibération N°2020-023** – Vente de bois (chênes)
- Questions diverses

### **APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS**

- **présents** : Barbara NICOLAS, Maire - Samuel LARDEAU, 1<sup>er</sup> adjoint - Dominique GIRAUD, 2<sup>ème</sup> adjoint - Jean-Louis DEBEURET, 3<sup>ème</sup> adjoint - Arnaud CAYET - Aurélien DECHATRE - Philippe PIGOIS - Claudine LAMY - Bruno PARNY - Roseline RODET - Marie-Christine CHATAIN.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Marie-Christine est désignée comme secrétaire de séance.

### **LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 MARS 2020**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la séance du 6 mars 2020. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré l'adopte, à l'unanimité.

**Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dorénavant les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal seront envoyés par courrier électronique.**

**Début de séance à 19h25.**

En préambule, Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une situation inédite ayant un impact sur les finances de la commune. En effet, nous avons été contactés la semaine dernière par les services fiscaux de Châteauroux. Ces derniers nous ont annoncé une baisse drastique de notre produit fiscal attendu dès 2020. Le dossier est en cours au niveau des différents services : DGFIP et services préfectoraux. Dans l'attente d'informations complémentaires, la délibération relative au vote des taux est repoussée à une date ultérieure. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-011 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, et avec effet au 26 mai 2020 de fixer le montant des indemnités :**

- pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 25.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 9.9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Madame le Maire précise au Conseil Municipal les fonctions de chaque adjoint (voir en **annexes**).

### **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-012 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

A l'issue du renouvellement des Conseils Municipaux, les élus peuvent participer à diverses commissions municipales et extra-municipales.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle des commissions : « Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil » (article L 2121-22 du CGCT).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21 ; Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres des différentes commissions.

<b>BATIMENTS COMMUNAUX - MATERIEL - VOIRIE - URBANISME</b>	M. LARDEAU Samuel M. GIRAUD Dominique M. DEBEURET Jean-Louis M. CAYET Arnaud M. DECHATRE Aurélien M. PIGOIS Philippe
<b>BULLETIN MUNICIPAL</b>	M. DEBEURET Jean-Louis Mme CHATAIN Marie-Christine
<b>GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL</b>	M. DEBEURET Jean-Louis Mme LAMY Claudine Mme RODET Roseline

<b>JEUNESSE - SPORTS - FESTIVITES</b>	M. CAYET Arnaud M. PIGOIS Philippe Mme LAMY Claudine M. PARNY Bruno Mme CHATAIN Marie-Christine
---------------------------------------	---

### **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-013 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

En début de mandat, le Conseil Municipal élit ses représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs : syndicats de communes et syndicats mixtes, établissement publics rattachés, structures satellites de droit privé. Cette désignation s'opère dans les conditions fixées par les textes ou par les statuts de ces instances.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21 ;  
Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués des divers syndicats et à désigner des correspondants.

<b><u>Syndicat des Eaux de l'Auzon</u></b>	<b>Titulaires</b> : M. LARDEAU Samuel M. CAYET Arnaud
<b><u>Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne</u></b>	<b>Titulaires</b> : M. PIGOIS Philippe Mme LAMY Claudine <b>Suppléant</b> : Mme RODET Roseline
<b><u>Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre (S.D.E.I.)</u></b>	<b>Titulaire</b> : M. GIRAUD Dominique
<b><u>Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre</u></b>	<b>Titulaire</b> : M. GIRAUD Dominique <b>Suppléant</b> : M. LARDEAU Samuel
<b><u>Syndicat à Vocation Unique Transports scolaires La Châtre</u></b>	<b>Titulaire</b> : M. DECHATRE Aurélien <b>Suppléant</b> : Mme CHATAIN Marie-Christine
<b><u>Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)</u></b>	<b>Titulaire</b> : M. DEBEURET Jean-Louis
<b><u>Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry</u></b>	<b>Titulaires</b> : Mme NICOLAS Barbara M. DEBEURET Jean-Louis <b>Suppléants</b> : Mme LAMY Claudine M. PARNY Bruno
<b><u>Correspondant Défense</u></b>	M. DEBEURET Jean-Louis
<b><u>Correspondants Tempête ENEDIS</u></b>	M. LARDEAU Samuel M. GIRAUD Dominique

<b><u>Coordination gérontologique du canton de Neuvy-Saint-Sépulchre</u></b>	Mme RODET Roseline
<b><u>ADAR-Civam</u></b>	M. GIRAUD Dominique M. PARNY Bruno

**PROJET CONCERNANT DES TRAVAUX SUR L'INSTALLATION CAMPANAIRE  
EGLISE DE MOUHERS**

Madame le Maire explique le projet aux nouveaux élus.  
Suite à l'audit effectué par l'entreprise BODET CAMPANAIRE sur l'installation campanaire de l'église en 2019 des travaux à court terme doivent être réalisés.

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-014 : APPROBATION DU PROJET**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant des travaux sur l'installation campanaire de l'église de Mouhers : mise en sécurité des accès, mise en conformité électrique et travail sur le beffroi.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ARRETE et VALIDE** ce projet.

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-015 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement concernant des travaux sur l'installation campanaire de l'église de Mouhers.

**DEPENSES**

Travaux	43 779,70
<b>TOTAL HT</b>	<b>43 779,70</b>

**RECETTES**

Subvention DETR 2020	21 889,85	50,00%
Fonds du patrimoine	13 133,91	30,00%
Fonds propres	8 755,94	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>43 779,70</b>	<b>100,00%</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le plan de financement exposé ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R.) ANNEE 2020**

**Vu** l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),  
**Vu** les articles L 2334-32 et suivants du C.G.C.T.,  
**Vu** le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet concernant des travaux sur l'installation campanaire de l'église de Mouhers, dont le coût prévisionnel s'élève à 43 779.70 euros HT soit 52 535.64 euros TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020 (taux : 50 %).

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

**SOLLICITER** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020 pour le projet concernant des travaux sur l'installation campanaire de l'église de Mouhers.

**CHARGER** Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-017 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DU PATRIMOINE**

Madame le Maire expose que le projet concernant des travaux sur l'installation campanaire de l'église de Mouhers, dont le coût prévisionnel s'élève à 43 779.70 euros HT soit 52 535.64 euros TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds du patrimoine pour l'année 2020 (taux : 30%).

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

**SOLLICITER** une subvention au titre du Fonds du patrimoine pour l'année 2020 pour le projet concernant des travaux sur l'installation campanaire de l'église de Mouhers.

**CHARGER** Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

<b>PROJET CONCERNANT DES TRAVAUX AU CIMETIERE</b>
---

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-018 : APPROBATION DU PROJET**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant des travaux au cimetière. En effet, des travaux doivent être réalisés sur le mur du cimetière : reprises des pieds de piliers en pierre et des dessus de murs côté route.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ARRETE et VALIDE** ce projet.

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-019 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement concernant des travaux au cimetière de Mouhers.

### **DEPENSES**

Travaux	3 841,00
---------	----------

<b>TOTAL HT</b>	<b>3 841,00</b>
-----------------	-----------------

### **RECETTES**

Subvention FAR 2020	3 073,00	80,00%
Fonds propres	768,00	20,00%

<b>TOTAL HT</b>	<b>3 841,00</b>	<b>100,00%</b>
-----------------	-----------------	----------------

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement exposé ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-020 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACTION RURALE (F.A.R.) ANNEE 2020**

Madame le Maire expose que le projet concernant des travaux au cimetière, dont le coût prévisionnel s'élève à 3 841 euros HT soit 4 609 euros TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) pour l'année 2020.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

**SOLLICITER** une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) pour l'année 2020 pour le projet concernant des travaux au cimetière de Mouhers.

**CHARGER** Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-021 : INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME PAR LE SYNDICAT D'ENERGIES DE L'INDRE (S.D.E.I.) – NOUVELLE CONVENTION**

Madame le Maire informe les nouveaux élus que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'instruction des demandes d'actes d'urbanismes est réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre (S.D.E.I.). La précédente convention expirant avec le mandat, une nouvelle convention doit être signée. La durée de cette convention est établie pour une durée de 5 ans et renouvelable tacitement.

**Vu** l'article L 421-2 du code de l'urbanisme,

**Vu** l'article L 5211-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la décision de l'assemblée générale du Conseil Syndical du SDEI en date du 21 Octobre 2014 pour la mise en la place d'un service instructeur pour « l'Application du Droit des Sols »

**Considérant** la décision de l'assemblée générale du Conseil Syndical du SDEI en date du 10 Décembre 2014 approuvant :

- La mise en place des moyens humains et techniques.
- La convention, à la carte, déterminant les modalités administratives, techniques et financières de ce service.
- Le coût de 100 € par équivalent permis de construire (EQPC) actualisable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de CONFIER** l'instruction des actes d'urbanisme au service instructeur pour l'Application du Droit des Sols du SDEI sauf les certificats d'urbanisme déposés en application de l'article L.410-1 a (CUa) qui seront instruits par les services de la commune.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la nouvelle convention, avenant et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-022 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRES D'ACTIVITE RENOUELEMENT DE CONTRAT**

**DÉLIBÉRATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT  
D'UN AGENT CONTRACTUEL  
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  
ARTICLE 3-1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 janvier 1984 MODIFIÉE**

---

**Le Conseil Municipal de Mouhers,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1,  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir des travaux liés à l'entretien, à la valorisation des espaces verts et des bâtiments communaux et, à la voirie.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

**Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents,**

**Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois soit du 1er juillet 2020 au 31 octobre 2020 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent à **temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-023 : VENTE DE BOIS (CHENES)**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réception de deux propositions de prix pour un lot de chênes. L'offre retenue est celle de la Société Pierre GUILLON de Lourdoueix-Saint-Michel (36).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la proposition de la Société Pierre GUILLON pour le lot de bois comprenant 50 chênes pour un montant de 7 700.00 euros HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la proposition et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Arnaud CAYET dit qu'il faudrait abattre des châtaigniers dans le même bois.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier électronique de Monsieur Serge DESCOUT, président du Conseil Départemental de l'Indre, datant du 15 juin 2020 et ayant pour objet l'opération « un masque offert à tous les Indriens ». Tous les masques distribués sont agréés par la Direction Générale des Entreprises et sont lavables 50 fois. Une nouvelle distribution dans les boîtes aux lettres doit être organisée.
- Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry datant du 11 juin 2020 et ayant pour objet la procédure en enquête publique relative à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre devait organiser l'enquête publique relative au SCoT du 10 avril au 11 mai 2020. Etant donné le contexte sanitaire, elle a été annulée. L'enquête publique a été reprogrammée et aura lieu du vendredi 3 juillet au mardi 4 août 2020 inclus. A l'issue de cette enquête publique, le dossier pourra être modifié pour tenir compte des avis exprimés.

***La séance est levée à 21H15.***

A Mouhers, le 25 juin 2020.

Le secrétaire de séance,

Madame Marie-Christine CHATAIN.